

VINS

Dix ans de l'AOP Côtes de Provence Sainte-Victoire

Lundi 22 juin aura lieu la 9^e édition de l'événement dédié aux vins de la Sainte-Victoire, "Le Pharo a du Palais" au Palais du Pharo à Marseille à partir de 19 h. Cette année, en plus du nouveau millésime, les vignerons célébreront les dix ans de l'AOP Côtes de Provence Sainte-Victoire. Tous les professionnels du vin (restaurateurs, cavistes, sommeliers, courtiers...) bénéficieront d'un accueil privilégié par les vignerons à partir de 17 h 30. Le partenariat initié l'an dernier avec Bouches-du-Rhône Tourisme sera reconduit lors de cette nouvelle édition. Les restaurateurs labellisés "Tables 13" bénéficieront d'une animation spécifique, "accords mets-vins", assurée par un œnologue. L'appellation AOP Côtes de Provence Sainte-Victoire a été obtenue en 2005 pour les vins rouges et rosés (les blancs étant en cours

de reconnaissance), après un long travail commencé en 1990, par l'association des vignerons de la Sainte-Victoire, en collaboration avec le syndicat des vins Côtes de Provence et l'Inao. Elle valorise un terroir propice à l'élaboration de grands vins, à travers un cahier des charges plus rigoureux que celui de l'appellation Côtes de Provence et des contraintes de production plus restrictives : sélection des meilleures parcelles, encépagement particulièrement adapté, rendement plus limité. Ainsi, l'élevage des rosés est obligatoire jusqu'au 1^{er} février de l'année suivant la récolte, et celui des rouges jusqu'au 1^{er} septembre de l'année suivante. Ces dispositions particulières illustrent la volonté des vignerons de s'orienter vers des vins de gastronomie. Sur 2 643 hectares, la production en 2014 a été de 3,5 millions de bouteilles. ■